

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le Directeur du cabinet

Paris, le 06 FEV. 2017

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation des conseillers pédagogiques de circonscription.

Attentive à l'objet de votre intervention, la ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

Tout d'abord, je veux vous assurer de la considération que porte la ministre pour leurs fonctions, qu'ils soient conseillers pédagogiques départementaux ou de circonscription, qu'ils soient généralistes ou spécialisés.

Elle connaît leur expertise et leur investissement, si utile à la refondation de l'école, à l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques, et leur présence auprès des écoles et des enseignants.

Elle sait combien, par leur accompagnement des enseignants, débutants ou plus expérimentés, ils œuvrent pour une meilleure efficacité de dispositifs spécifiques. Le dernier rapport du comité national de suivi du plus de maîtres que de classes qui m'a récemment été remis le souligne d'ailleurs explicitement. De même, il est tout à fait essentiel qu'ils interviennent en éducation prioritaire pour alimenter la réflexion didactique et pédagogique des équipes.

C'est la raison pour laquelle la ministre souhaite que les conseillers pédagogiques puissent être associés aux séminaires de formation des inspecteurs de l'éducation nationale par la retransmission en différé, sous forme de webdiffusion, des temps forts de ces séminaires de formation. Cette initiative devrait leur ouvrir de nouveaux espaces professionnels d'échanges et de mutualisation.

.../...

Monsieur Christian CHEVALIER Secrétaire général de SE-UNSA 209 Boulevard Saint Germain 75007 PARIS

> BDC/2017001102/SC/MN V/L du 10/01/2017/

S'agissant de la mise en œuvre de la circulaire du 21 juillet 2015 relative aux missions des conseillers pédagogiques, je rappellerai lors de la prochaine réunion de recteurs l'intérêt que porte la ministre à l'affirmation de leurs missions pédagogiques. Je rappellerai aussi l'importance de les solliciter dans les jurys de concours de recrutement des professeurs des écoles.

La reconnaissance du rôle des conseillers pédagogiques est aussi effective sur le plan financier.

Après les avancées enregistrées suite à la conclusion du GT 4, la ministre a souhaité que les conseillers pédagogiques soient éligibles à la classe exceptionnelle, ce qui va apporter rapidement une nouvelle réponse à leur souhait légitime de reconnaissance financière.

Espérant vous avoir utilement renseigné, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier NOBLECOURT